

## Les salariés du privé et les fonctionnaires face au travail

23/10/2017

Le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), en partenariat avec IPSOS et Le Monde, a interrogé « un panel de 25 000 Français, un autre de 1 000 jeunes de 16 à 18 ans et un dernier de 2 500 personnes non inscrites sur les listes électorales, sont interrogés 16 fois durant vingt mois ». Il présente un note qui a « pour objet d'étudier le rapport que les salariés entretiennent avec leur travail. La réforme du code du travail a donné lieu au premier train de réformes du gouvernement d'Édouard Philippe après les élections de 2017 ».

Il en ressort que la satisfaction au travail dépend de l'environnement immédiat des salariés et que les motivations divergent selon le niveau de responsabilité. L'étude conclut que « sur le terrain de la gestion, les cadres du privé bénéficient d'un environnement plus favorable que leurs homologues de la fonction publique alors que les agents de catégorie C de la fonction publique sont globalement dans une situation plus favorable que celle faite aux employés du privé. D'une manière générale, la satisfaction éprouvée à l'égard de son emploi dépend dans les deux secteurs bien plus des modes de gestion que de facteurs extrinsèques comme la rémunération ou son individualisation. La différence entre les fonctionnaires et les salariés du privé réapparaît cependant sur le terrain de la motivation au travail. Celle-ci reste assez fortement liée dans le secteur public à l'idée d'utilité sociale, ce qui vient confirmer l'existence d'une « motivation de service public ». Néanmoins, le champ de la fonction publique est fortement fracturé entre les cadres A et B d'un côté et les agents de catégorie C de l'autre ».